

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
COMMUNE D'ECROSNES

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 juin 2008

L'an deux mil huit, vendredi 27 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Annie CAMUEL, Maire.

Etaient présents : Mme Annie CAMUEL, maire, M. Olivier JACOMME, M. Gilles HALLINGER, M. Xavier MARGUERIN, Adjoints, M. Luc ROUSSEAU, M. Jean-Luc CROULLEBOIS, Mme Katherine POUCHAUDON, Mme Virginie THOMPSON, M. Stéphane BREANT, M. Pascal LEROY, M. François VANNIER, M. Thierry LANDAIS et M. Claude LE BAIL (arrivé tardivement).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : David TARDIVEAU ayant donné pouvoir à Xavier MARGUERIN
Jean-Manuel LANGLOIS ayant donné pouvoir à Annie CAMUEL
Claude LE BAIL (arrivé après l'élection des délégués pour les Sénatoriales)

Secrétaire de séance : M. Stéphane BREANT

1) Droit de Préemption Urbain (Délibération 2008-06-12)

Madame CAMUEL soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner qu'elle a reçu pour la propriété suivante :

- Maison d'habitation – 12 rue des Yvelines – sections C 1131 et C 147 pour une superficie de 1711 m².

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'abandonner son droit de préemption urbain.

2) Elections des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs (Délibération 2008-06-13)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Electoral et notamment ses articles L283 L293 et R131 à R148,

Vu le décret n° 2008-494 du 26 mai 2008 portant convocation des collègues électoraux pour l'élection des sénateurs,

Considérant que le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplacement et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents

Considérant qu'il convient de désigner **3 délégués titulaires** et **3 délégués suppléants**,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Candidatures Titulaires

Mme Annie CAMUEL, M. Xavier MARGUERIN et Katherine POUCHAUDON .

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 14

A déduire : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 7

Ont obtenu : Mme Annie CAMUEL : 14 voix

M. Xavier MARGUERIN : 14 voix

Katherine POUCHAUDON : 14 voix

Les trois candidats titulaires, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamé délégués titulaires.

Candidatures suppléants

M. Luc ROUSSEAU, M. Olivier JACOMME, M. Pascal LEROY.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 14

A déduire : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 7

Ont obtenu : M. Luc ROUSSEAU : 14 voix

M. Olivier JACOMME : 14 voix

M. Pascal LEROY : 14 voix

Les trois candidats suppléants, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamé délégués suppléants.

Le conseil municipal, **désigne** :

Les délégués titulaires sont : Mme Annie CAMUEL, M. Xavier MARGUERIN, Katherine POUCHAUDON

Les délégués suppléants sont : M. Luc ROUSSEAU, M Olivier JACOMME, M. Pascal LEROY.

3) Fixation des tarifs du repas du 13 juillet 2008 (Délibération 2008-06-14)

Monsieur Olivier JACOMME informe les membres du Conseil Municipal du menu et des prix proposés par le traiteur retenu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

Fixer les prix du repas du 13 juillet à 20 euros pour les personnes adultes n'habitant pas Ecrosnes, 15 euros pour les adultes d'Ecrosnes et 6 euros pour les enfants.

Le Conseil municipal décide d'inviter les agents municipaux ainsi que leurs conjoints.

Affaires et questions diverses

Aménagement foncier d'Ecrosnes

Le conseil municipal donne son accord pour régler les frais des parcelles communales concernées par cet aménagement, soit environ 160 euros.

Machine à composter

La société SEPAC a proposé la location d'une machine à timbre au coût de 19,99 € HT mensuel auquel il faudrait ajouter un contrat de maintenance les années futures. Le coût de l'affranchissement étant d'environ 1 000 € l'année, le conseil municipal juge cette dépense bien trop onéreuse et refuse.

Taxi

Les taxis LE ROUX de Gallardon demandent qu'une place de parking leur soit réservée sur la place de la mairie. Vu le nombre limité de places de stationnement disponibles sur la commune, refus unanime du conseil municipal.

Eglise

Intervention de Gilles HALLINGER au sujet de la puissance électrique nécessaire pour l'église en ce qui concerne notamment la ventilation et le chauffage : la puissance qui est aujourd'hui de 18 kwh monophasé passera à 24 kwh triphasé et il y aura un comptage indépendant.

Le raccordement de l'église au gaz sera réalisé le 1er août 2008.

SDE

Intervention de Luc Rousseau à propos du renouvellement du bureau. Le Président élu est Monsieur Xavier NICOLAS. Un vice-président élu est dédié pour chaque secteur Energies. Pour le secteur Energies Auneau-Maintenon, c'est Madame Denise Billarand-Dauphin qui est élue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30